



CPP
INVESTMENT
BOARD

**L'investissement responsable – une démarche fondée
sur le risque et le rendement**

Lancement canadien
du
Carbon Disclosure Project
Galerie de la Bourse de Toronto
Le 4 octobre 2006

David Denison
Président et chef de la direction
Office d'investissement du RPC

Sous réserve de modifications

Mesdames et Messieurs, bonjour. C'est un grand plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui à l'occasion du lancement canadien du Carbon Disclosure Project (ou CDP) et, plus précisément, du Rapport Canada 280. C'est la première fois que le CDP compile un rapport sur le Canada; je suis donc particulièrement heureux de participer à ce lancement à Toronto.

Je me réjouis en outre que l'Office d'investissement du RPC compte parmi les parrains du rapport du CDP sur le Canada. Ce rapport fournit des renseignements utiles qui permettent de mettre en perspective les risques possibles que représentent les changements climatiques pour les sociétés canadiennes. Je tiens à féliciter le Conference Board des efforts qu'il a déployés pour recueillir et analyser les réponses des sociétés participantes. Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce rapport, notamment le groupe consultatif, Innovest et toutes les sociétés qui ont pris le temps de répondre au questionnaire.

C'est un grand jour pour l'Office. Sa participation à titre de signataire du Carbon Disclosure Project témoigne en effet son approche globale, en tant qu'organisme de placement fiduciaire, à l'égard des problèmes liés à l'investissement. J'y reviendrai plus en détail dans quelques minutes. En tant que signataire du CDP, l'Office fait partie d'une coalition croissante qui comprend désormais 225 investisseurs du monde entier, qui gèrent des actifs totalisant plus de 31 billions de dollars. Il s'agit donc d'un groupe impressionnant et influent, qui témoigne de la sensibilisation croissante des investisseurs aux risques d'entreprise liés aux changements climatiques.

Mais cette prise de conscience n'est qu'un élément de l'équation. Je crois aussi que les investisseurs sont aussi de plus en plus nombreux à comprendre l'importance d'adopter des cadres d'investissement responsable et, comme l'Office, ils mettent en œuvre des processus qui tiennent compte des répercussions de facteurs très divers sur le risque et le rendement.

Pendant les quelques minutes qui vont suivre, je vais donc vous décrire l'approche que nous avons adoptée à l'Office en matière d'investissement responsable, et la manière dont le Carbon Disclosure Project s'inscrit dans ce cadre.

L'Office en bref

Permettez-moi d'abord de vous dire quelques mots sur l'Office.

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada est un organisme de gestion de placements qui gère l'actif du fonds de réserve du RPC afin de contribuer à assurer la viabilité des retraites futures de 16 millions de Canadiens.

En 2000, l'actif du fonds de réserve totalisait 44,5 milliards de dollars. Au 30 juin 2006, la valeur du fonds de réserve du RPC avait plus que doublé pour atteindre 98 milliards de dollars.

De plus, en se fondant sur les taux de cotisation actuels et le rendement de placement prévu, l'actuaire en chef du Canada estime que, d'ici 2016, l'actif géré du fonds de réserve se chiffrera à environ 250 milliards de dollars, ce qui en fait non seulement l'un des réservoirs de capitaux à but unique dont la croissance est la plus rapide, mais aussi l'un des plus **vastes** au monde. L'actuaire en chef indique également – et c'est important – que le Régime de pensions du Canada est solvable et qu'il sera viable pendant toute la période de 75 ans visée par ses prévisions.

La stabilité de notre régime de retraite national permet au Canada de jouir d'une position très avantageuse par rapport à celle des autres pays du monde. En juin dernier, l'agence de notation Standard and Poor's a d'ailleurs distingué le Canada en affirmant que sa situation budgétaire promettait d'être, au cours des décennies à venir, l'une des plus solides parmi celles des 32 nations industrialisées, en grande partie à cause des réformes réussies apportées à notre régime de retraite national.

La stabilité de notre régime national de retraite est due au caractère judicieux et clairvoyant des réformes du RPC que les ministres des Finances fédéral et provinciaux ont mises en œuvre en 1996-1997, en tant que gérants du régime. Ces réformes ont été reconnues à l'échelle internationale comme un modèle de pratiques exemplaires pour les régimes nationaux. Voici brièvement quels en sont les principaux éléments :

- L'actif du RPC est détenu dans une caisse distincte et ne peut servir qu'au versement des prestations, à l'administration du régime et aux activités de placement.
- Les cotisations à la caisse proviennent uniquement des employés et des employeurs et ne peuvent être amalgamées avec de quelconques recettes publiques.
- La caisse est gérée, sans intervention des gouvernements, par l'Office d'investissement du RPC, dont le modèle de gouvernance rigoureux s'inspire du secteur privé.
- Nous avons en outre un mandat très clair, explicitement axé sur le placement – viser un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus.

Politique en matière d'investissement responsable

C'est du point de vue de ce mandat « exclusivement axé sur le rendement » que nous analysons l'investissement responsable afin de cerner les problèmes connexes dans un contexte de placement en fonction du risque par rapport au rendement.

Notre approche en matière d'investissement responsable a considérablement évolué depuis la publication en 2002 de notre première politique en matière de placement éthique. En 2004, nous avons effectué, pendant une période de 12 à 14 mois, un examen approfondi de notre politique, en nous renseignant sur les meilleures pratiques

des grands investisseurs institutionnels du monde entier et en les analysant compte tenu de notre situation et de notre mandat.

La politique reformulée qui a résulté de ce processus s'inscrit entièrement dans le cadre du placement. Elle correspond essentiellement à notre conviction qu'un comportement responsable des entreprises à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance – appelés couramment facteurs ESG – peut généralement avoir une influence favorable sur leur rendement financier à long terme.

Par conséquent, nous envisageons les questions relatives aux facteurs ESG non pas dans le contexte d'un programme social ou environnemental en soi, mais plutôt dans celui d'un programme de placement fiduciaire qui analyse les facteurs ESG et en tient compte dans la mesure où ils influent sur le risque et le rendement. Nous pensons en effet que les risques d'entreprise liés aux facteurs ESG se manifestent souvent sur de longues périodes; c'est donc un facteur dont nous tenons compte pour effectuer nos placements et pour analyser les risques que présentent les sociétés et les secteurs, dans une optique à long terme.

À l'Office, nous avons pour but d'encourager les entreprises à adopter, à l'égard des questions ESG, un comportement qui favorise le rendement financier à long terme en suivant un processus d'engagement actif. Nous pensons qu'une telle démarche peut être un moyen beaucoup plus efficace pour susciter un changement positif que des solutions telles que l'adoption de critères de sélection des actions, surtout pour un grand investisseur institutionnel comme l'Office, dont l'horizon de placement est très éloigné.

Donc, au cours des six derniers mois, nous avons développé notre capacité interne pour inciter les entreprises à présenter des informations plus détaillées sur les facteurs ESG et à améliorer leur performance dans ce domaine.

Cet engagement se traduit par diverses initiatives de notre part :

- **L'exercice de nos droits de vote par procuration** – En tant qu'actionnaire de 2 600 sociétés ouvertes, l'Office se sert des votes par procuration pour encourager la présentation d'informations au sujet des facteurs ESG importants. Nous examinons les propositions d'actionnaires en fonction de chaque cas. Au cours de l'année passée, nous avons voté aux assemblées de plus de 2 000 sociétés, en nous prononçant ainsi sur plus de 12 000 points à l'ordre du jour, notamment des propositions d'actionnaires.

- **La recherche** – nous appuyons les études sur l'importance financière relative des facteurs ESG, à long terme. En janvier dernier, l'Office a été le premier organisme de placement canadien à participer à l'Enhanced Analytics Initiative – une collaboration internationale entre des investisseurs représentant plus de 1 billion de dollars d'actifs qui vise à encourager de meilleurs travaux de recherche sur l'effet des facteurs ESG sur les placements.

- **L'engagement direct** – nous communiquons au besoin directement avec la direction et le conseil d'administration d'une société pour leur faire part de notre opinion sur des questions particulières.

- **Les ressources spécialisées** – Nous développons une équipe spécialisée dans l'investissement responsable, lequel fera partie intégrante de nos processus de placement sur les marchés publics.

Et enfin,

- **L'engagement collaboratif** – Celui-ci peut-être un moyen efficace d'améliorer les informations présentées. En avril, l'Office a été l'un des premiers signataires des « principes d'investissement responsable » de l'ONU, endossés par des investisseurs et caisses de retraite des quatre coins du monde qui ensemble gèrent plus de 4 billions de dollars. En fait, l'Office était membre du petit groupe

d'investisseurs du monde entier qui ont contribué à formuler ces principes.

L'Office participe également à plusieurs coalitions semblables au CDP, qui ont pour objectif commun d'améliorer la présentation d'informations utiles permettant aux investisseurs de prendre des décisions plus éclairées.

Une information efficace est essentielle à notre capacité de tenir compte des critères relatifs au risque et au rendement. Toutes les capacités d'engagement dont je viens de vous entretenir reposent sur la présentation d'informations clés permettant aux investisseurs comme l'Office de mieux comprendre l'effet possible des facteurs ESG sur le rendement d'une entreprise et donc d'en tenir compte dans notre analyse du risque par rapport au rendement. Nous pensons également que la présentation d'informations plus détaillées sur les facteurs ESG s'accompagne souvent d'une amélioration de la performance des entreprises dans ce domaine. Lorsque ces risques sont connus et intégrés à l'analyse de la compétitivité des entreprises et qu'ils se répercutent sur le coût du capital, cela incite fortement les sociétés à y prêter attention.

La présentation de données structurées sur les facteurs ESG, comme celles qui figurent dans le rapport du CDP sur le Canada publié aujourd'hui, présente un autre avantage important. Au lieu de renseignements disparates publiés par les sociétés selon des paramètres individuels, la présentation de données structurées permet la dissémination d'une information commune qui permet une analyse plus précise. Cela profite à la fois aux investisseurs et aux sociétés : celles-ci savent plus précisément de quels renseignements les investisseurs ont besoin et ces derniers peuvent à leur tour utiliser plus facilement cette information dans le cadre de leurs décisions de placement. Il est évident que les entreprises prennent de plus en plus conscience de l'intérêt que nous portons à ces données, en tant qu'investisseurs.

Donc, en résumé, les initiatives comme le Carbon Disclosure Project et le Rapport Canada 280 correspondent et contribuent à l'approche que nous avons adoptée à l'Office en matière d'investissement responsable.

Les changements climatiques constituent une question de plus en plus importante pour les investisseurs institutionnels comme l'Office qui effectuent des placements à long terme.

Les initiatives comme le CDP sont des catalyseurs importants pour inciter les sociétés à évaluer l'effet possible des facteurs environnementaux tels que les changements climatiques sur leur exploitation et à présenter des informations à ce sujet. Nous pensons également que l'évaluation de ces facteurs par les sociétés, la publication d'informations à ce sujet et l'analyse du risque par rapport au rendement qui en résulte de la part des investisseurs peuvent créer une dynamique de nature à améliorer la performance à l'égard de ces questions. Nous avons confiance que les efforts combinés des nombreux investisseurs qui partagent le point de vue de l'Office et qui participent au Carbon Disclosure Project auront un effet positif en influant sur les pratiques relatives aux changements climatiques.

Je vous remercie de votre attention.